



Soirée d'information pour les parents de 9S
BIENVENUE !

Déroulement de la soirée

Première partie 19h00-19h45

- Camp de Nendaz
- Informations de la Direction

Deuxième partie OS/OCOM 19h45-20h15

Troisième partie avec le/la maître·ss·e de classe en salle de classe
20h15-21h00

Apéritif dans le hall du collège 21h00-22h00



Camp de Nendaz



CAMP POLYSPORTIF

Classes de 9ème année / 23-26 septembre 2025



PLAN D'ÉTUDE ROMAND

**Pas seulement une visée
sportive...**

CM 31

**CM 31 – Reconnaître les
pratiques sportives favorables
à l'amélioration de sa condition
physique et de son capital
santé...**

6 ... en participant
à des activités extra-
muros (camps,
journées de sport,...)

Expérimentation de la vie en groupe (*journées sportives, camps,...*)

Nendaz (VS)

Déserteur: 9VG1 / 9VG3 / 9VP1



Cité Joie: 9VG2 / 9VP2 / 9VP3



ACTIVITÉS PROPOSÉES

- Randonnée
- VTT
- Grimpe
- Jeux d'équipe



MERCI POUR LE SOUTIEN



ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE SAINT- PREX ET ENVIRONS



Informations de la Direction

9-11S : nouveautés

NOUVEAU COLLEGE pour les élèves
venant des classes de 7-8P de Yens

PLUS d'enseignants

Des horaires **INDIVIDUALISES** (OS,
OCOM, activités)

9-11S : nouveautés

Des répercussions sur le groupe classe

Gestion différente du matériel, des rythmes, des lieux de travail

Envisager un **PROJET** pour la suite de la scolarité obligatoire

Collaboration

Les **enseignants** de discipline pour des questions pédagogiques

Les **maîtres de classe** pour des questions relatives à votre enfant

Puis **la direction** en cas de besoins plus particuliers

Communication - principes

L'agenda est le moyen de communication

Privilégier le contact direct

Conditions de promotion en fin de 9S

Groupe principal (toutes les branches évaluées)* **44 pts**

Groupe restreint (FRA MAT ALL OS ou OCOM) **16 pts**

Soit une moyenne de 4 sur les 11 branches du groupe principal et sur les 4 branches du groupe restreint

Cas limite:

VG: maximum 1 point d'insuffisance par groupe

VP: maximum 0,5 point d'insuffisance par groupe

Niveaux : FRA MAT ALL

Passage du niveau 1 au niveau 2 au semestre ou en fin d'année

Moyenne dans la branche **5,5 et plus**

ou

5 sur préavis de l'enseignant/e de la discipline concernée

Niveaux : FRA MAT ALL

Passage du niveau 2 au niveau 1 au semestre

Sur demande des parents ou
Sur préavis de l'enseignant/e

Passage du niveau 2 au niveau 1 en fin d'année

Moyenne de **3 ou moins** dans la discipline
Moyenne de **3,5** sur préavis de l'enseignant/e

Possibilité de changement de voie

Il existe plusieurs possibilités de changement de voie

VG->VP ou VP->VG
durant les années 9-10-11, puis le RAC

Possibilité de changement de voie

Pour tous les élèves de la voie VG qui remplissent les conditions ci-dessous, quelle que soit l'option choisie (OCOM ou OS) :

Passage en VP en fin de 9VG et 10VG par maintien

Conditions même exigence de pts qu'en fin de 8P

3 disciplines FRA MAT ALL en **niveau 2**

Groupe principal **sans OS ou OCOM 46,5 pts**

Groupe restreint **sans OS ou OCOM 15 pts**

Cas limite 0,5 pt d'insuffisance par groupe

Possibilité de changement de voie

Élèves de VG ayant choisi une option VP (OS)

Possibilités de passer de la VG à la VP **sans maintien** :
à la fin du 1^{er} semestre de 9VG,
à la fin de l'année scolaire en 9VG et 10VG

Conditions

3 disciplines FRA MAT ALL en **niveau 2**

Groupe principal **y compris OS** : **50,5 pts**

Groupe restreint **y compris OS** : **19 pts**

Cas limite: 0,5 pt d'insuffisance par groupe

Possibilité de changement de voie

VG → VP après l'école obligatoire

Raccordement 2

Passerelles au niveau du gymnase

Possibilité de changement de voie

Passage de VP à VG

Elève en échec bien qu'il double son année

Elève en échec ayant déjà deux années scolaires de retard

Décision prise par le conseil de direction sur demande des parents ou sur préavis du conseil de classe pour un élève en échec



congé joker : rappel

Congé joker : rappel

Congés non motivés,
sans devoir donner de
justification, mais sous
certaines conditions.

Jusqu'à 6 demi-
journées par année
scolaire

Par « demi-journée »,
on entend tout ou partie
du matin
ou de l'après-midi,
indépendamment du
nombre de périodes

Peut être pris durant
l'année scolaire (hors
des jours exclus)



Congé joker : rappel

Sur une simple annonce à la maîtresse ou au maître de classe

Ne nécessite ni appréciation, ni autorisation

Le maître de classe l'inscrit dans PAREO pour le suivi avec la mention « joker ».

Conditions du congé joker

Annonce au moins 2 jours
à l'avance

2 demi-journées
cumulables au maximum

- Pas un jour complet avant ET un jour complet après les vacances, week-ends ou jours fériés (cela équivaudrait à 4 demi-journées cumulées)

Le congé est considéré
comme utilisé en cas de
renoncement
moins de 2 jours avant son
déroulé

Pas de report du solde
d'une année à l'autre

Nouvel article 54a du
RLEO (sous l'appellation
congé non motivé)

Toujours possible, sauf

Le premier jour d'école de l'année scolaire

Les jours des ECR et de l'examen de certificat

Le jour précédent ou suivant directement un congé motivé accordé

Les jours de camps, sorties de classe ou courses d'école

Pas possible lors d'activités pédagogiques.

Si l'absence devait impliquer un dépassement de la durée de 18 demi-journées de congé pour l'entier de l'année scolaire (maximum de la compétence de l'établissement)

Rappel

Comme pour tout type d'absence, les parents ont la responsabilité de s'assurer du rattrapage du travail manqué.

Dans cette perspective, **chaque enseignante ou enseignant leur fournit les éléments nécessaires à cette tâche.**

Prévention écran

Action Innocence publie un podcast pour répondre aux questions des parents.

Dans chaque épisode, l'équipe de prévention propose des pistes de réflexion sur les thématiques liées à l'utilisation des écrans par les enfants et les adolescents.

[Existe-t-il un temps d'écran idéal?](#)

Prévention écran

[flier « Gérer l'utilisation des écrans, comment trouver un équilibre ? »](#)



Les jeux vidéo et les réseaux sociaux permettent à votre enfant de:

- S'amuser
- Développer de nouvelles compétences
- Jouer avec ses ami-e-s
- Rester en contact avec ses ami-e-s
- Être valorisé-e et reconnu-e
- Développer sa créativité et son imaginaire
- Apprendre et découvrir de nouvelles choses



Votre enfant utilise les écrans pour:

- Jouer
- Discuter avec ses ami-e-s
- Écouter de la musique
- Poster des photos et des vidéos
- Regarder des vidéos et des séries
- S'informer
- Faire ses devoirs et étudier

Pour accompagner votre enfant:

- S'informer sur le jeu auquel il/elle joue (contenu, durée, âge conseillé)
- Se renseigner sur les applications qu'il/elle télécharge
- Définir les paramètres de confidentialité
- Installer un contrôle parental
- Expliquer que la loi s'applique aussi sur les réseaux sociaux et les plateformes de jeux
- S'intéresser à ce qu'il/elle fait sur internet et les réseaux sociaux
- Le/La regarder jouer ou jouer avec lui/elle
- Garder le dialogue
- Montrer l'exemple



Pour aider votre enfant à gérer son utilisation des écrans:

- Fixer des règles avec lui/elle
- Limiter le temps d'écran pour qu'il/elle puisse :

 - Faire des activités variées
 - Faire ses devoirs
 - Se dépenser physiquement
 - Dormir suffisamment



Vous avez raison de vous inquiéter si votre enfant:

- Passe de plus en plus de temps sur les réseaux sociaux et les jeux vidéo
- Délaisse ses autres activités/loisirs
- Passe moins de temps avec ses ami-e-s, votre famille
- A de moins bons résultats scolaires
- A de nombreuses absences à l'école
- S'isole et se renferme
- Devient agressif-ve
- Est très fatigué-e
- Se plaint de douleurs (tête, ventre, etc.)

Vous avez des questions et souhaitez parler d'une situation qui vous préoccupe? Parlez-en:

- À l'enseignant-e de votre enfant
- À l'infirmière scolaire et/ou au service d'aide de l'école
- Au/à la médecin de famille ou au/à la pédiatre

Ils et elles vous écouteront et vous orienteront vers des ressources.

Vous pouvez aussi consulter actioninnocence.org.

Vous souhaitez voir ou revoir la vidéo?



action
innocence

Réalisé en collaboration avec REPER

REPER
Promouvoir la santé
des enfants et adolescents
dans leur environnement

Les dispositifs numériques : rappel

Les dispositifs numériques personnels des élèves sont interdits dans le périmètre de l'école durant le temps scolaire.



Les dispositifs numériques personnels doivent être éteints et rangés dans les affaires personnelles de l'élève de manière à ne pas être visibles.

Projet Mind Matters: objectifs

Renforcer les compétences psychosociales des élèves

Développer une culture commune au sein de l'école

Favoriser le développement d'un climat scolaire positif et bienveillant

Projet Mind Matters

Trois axes de travail

Animations de la 7P à la 11S

Tient compte de l'âge et des besoins des élèves

Un groupe de travail réfléchit à adapter et introduire ces notions dès la 1P.

Mind Matters

Gérer le stress, garder son équilibre

Renforcer la résilience chez les élèves, mais également leur fournir des outils et des ressources.

Les soutenir dans la gestion du stress et dans la recherche de leur équilibre personnel



Mind Matters

S'affirmer, trouver sa place

Apprendre à se poser les bonnes questions pour évoluer de manière harmonieuse.

Quitter le secondaire I en se sentant prêt·e à prendre son avenir en main après l'école



Mind Matters

Gérer les pertes et les deuils

Ce module vise à renforcer la résilience chez les élèves

Et leur fournir des outils pour les soutenir dans la gestion des différentes pertes vécues tout au long de l'existence (deuils, perte de situation, de relation amicale ou amoureuse, angoisses liées à l'actualité, à l'avenir du monde,...)



Règles de vie du Cherrat – projet 2025

Règle de vie du collège du Cherrat
Pour favoriser l'entraide et la bienveillance



Swiss Skills 2025 - 9S

- **18 septembre 2025**
- **Circulaire reçue**
- **Transports en car**



Sondage

**Communication
école-famille**





Questions ?



Merci de votre attention

Belle suite de soirée...

Deuxième partie OS/OCOM

- OCOM METAL ➔ salle TML
- OCOM MITIC ➔ salle 213
- OCOM EDN ➔ salle 231
- OCOM AVI ➔ salle 316
- OS ECO/DROIT ➔ salle 332
- OS MEP ➔ salle 333
- OS ITALIEN ➔ salle 211
- OS LATIN ➔ salle 311

Troisième partie

9VG/1 ➔ salle **224** M. Ricca

9VG/2 ➔ salle **223** Mme Mayor

9VG/3 ➔ salle **225** M. Rothen

9VP/1 ➔ salle **221** M. Favre

9VP/2 ➔ salle **222** M. Luyet

9VP/3 ➔ salle **331** Mme Léau